

«Pistes pour éviter de perdre du temps dans les procédures»

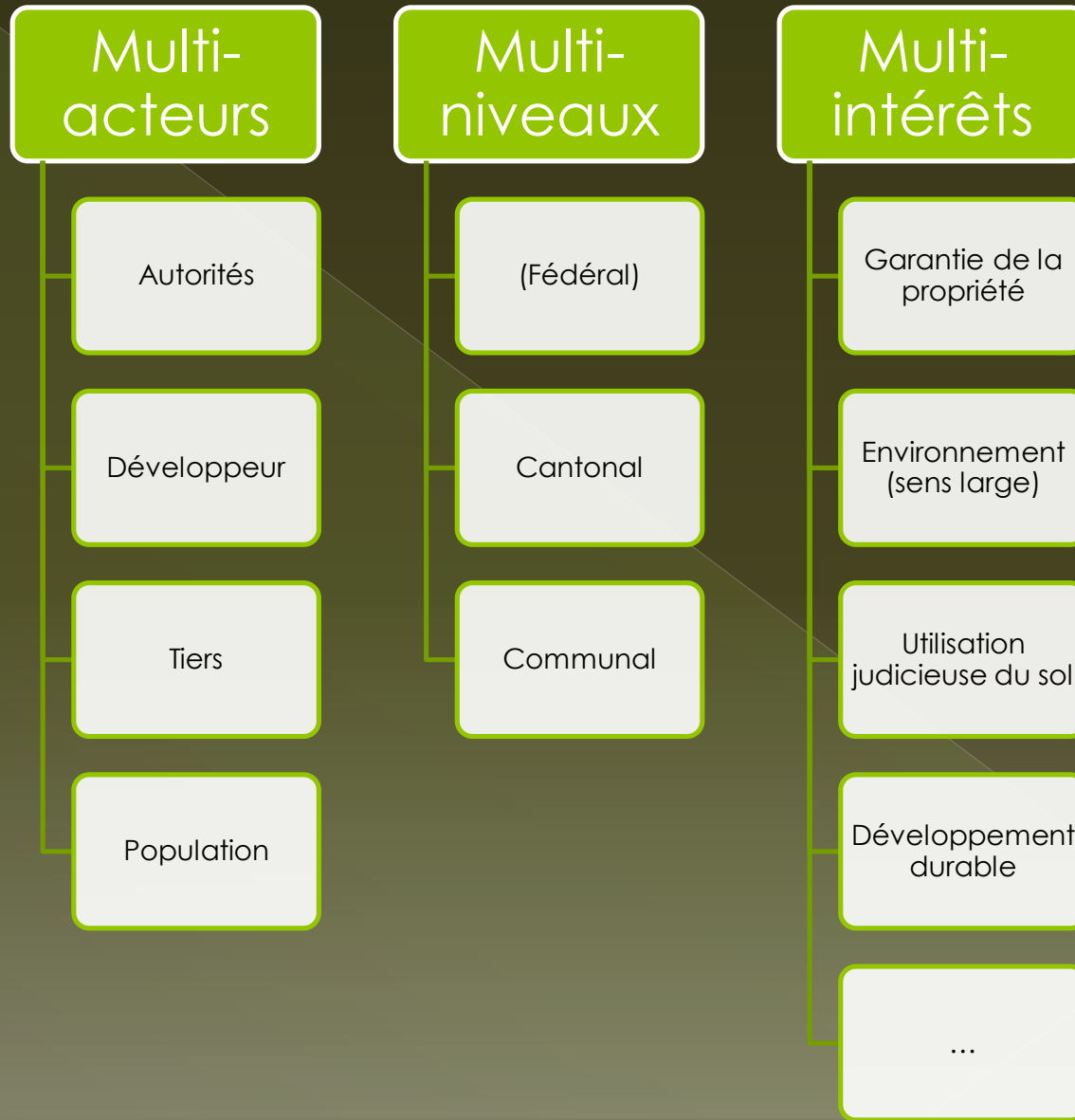
Séminaire Suisse-Eole
19 novembre 2015

Christine Guy-Ecabert
Professeure à l'Université de Neuchâtel
Chaire de droit du développement territorial

Pourquoi des procédures?

- ◉ Démocratie
 - > Participation de la population et des personnes touchées dans les décisions étatiques
- ◉ Protection juridique individuelle
 - > Requérant et tiers
- ◉ Prévisibilité du droit
 - > Garantir l'application d'un droit matériel complexe (aménagement du territoire, protection de l'environnement, énergie, paysage, protection des oiseaux...)

Des procédures complexes



Des intérêts multiples

Garantis par le droit

Public

- Environnement
- Économie
- Santé
- Paysage
- Economies d'énergie
- Procéduraux
- ...

Privé

- Propriété
- Économie
- Santé
- ...

Sous-jacents

- Idéologies
- Pouvoir
- Réputation
- Image de soi
- Nimby
- ...

Du côté des autorités-1

- ◉ Se renseigner
 - > experts techniques et juridiques)
- ◉ Collaborer
 - > au-delà des frontières communales et cantonales
- ◉ Informer
 - > plans d'aménagement
- ◉ Réglementer
 - > règlement des plans d'aménagement)
 - au bon niveau
 - ni trop ni trop peu

Du côté des autorités-2

- ◉ Décider (sur les demandes permis de construire, les décisions spéciales, l'autorisation d'exploiter)
 - > Constituer des dossiers complets
 - > Exiger à temps une étude d'impact (planification de détail) et un rapport OAT 47
 - > Se prononcer sur la recevabilité des oppositions (distance/nuisances)
 - > Déterminer et évaluer tous les intérêts en jeu
 - > Motiver la décision en particulier la pesée des intérêts
 - > Respecter le principe de célérité (délais pour statuer)
- ◉ Coordonner les décisions
 - > Sur la forme et sur le fond
- ◉ Répondre aux recours
 - > Éviter d'ouvrir un tour de parole supplémentaire

Du côté des développeurs

- ◎ S'informer et se former
 - > Auprès des experts et des autorités
- ◎ Collaborer avec l'autorité
 - > Fournir des dossiers complets
- ◎ Informer la population (LAT 4)
- ◎ Répondre aux oppositions et recours
 - > Éviter un tour de parole inutile

Du côté des tiers

- Collaborer à la constatation des faits (PA 13)
 - > Motiver sa position (qualité pour agir) et apporter les éléments utiles
 - > Bonne foi
- Obligation de choisir un ou plusieurs représentants communs
 - > Requêtes collectives ou individuelles défendant les mêmes intérêts (PA 11a)

«Perdre du temps»... pour en gagner?

- Peut-être, mais c'est le prix de "bonnes" décisions!
 - > Pas seulement efficaces: rentables financièrement parlant (balance coût-bénéfice)
 - > Effectives: conformes à la volonté du législateur
 - > Efficaces: qui atteignent les objectifs de la loi
- Les procédures éoliennes
 - > Un effet d'apprentissage
 - > Un effet de cercle vertueux?